



**Municipalité de
Chippis**

Grande Avenue 5
3965 Chippis

Tél. 027 455 13 03

commune@chippis.ch

L'administration communale de Chippis soumet :

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

- Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Chippis porte à la connaissance du public que Monsieur Gregory Roten, domicilié à Chippis, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.
Locaux et emplacements : Parcelle n° 1242, plan 1, Grande Avenue 2, Chippis
Enseigne : Boucherie Roten Sàrl
Prestations : Service traiteur
Offre de mets et/ou de boissons avec ou sans alcool à l'emporter
Début de l'activité : 01.06.2022

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au 19 septembre 2022, à la Commune de Chippis, Grande Avenue 5, 3965 Chippis.

L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Chippis, le 19 août 2022